

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :
30 décembre 2020

Séance du 7 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 décembre 2020, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 30 décembre 2020.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA.

Étaient absents excusés : Monsieur Sylvain DECOURS - Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 4/2021</u>	Objet : Autorisation du conseil municipal pour mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021	7. Finances Locales 7.1 décisions budgétaires
-------------------------	--	--

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'en vertu des dispositions de l'article L-612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

Pour l'année 2021, il vous est proposé d'autoriser la maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif :